

24 Mar 2023 -18:09

Conseil des ministres du 24 mars 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 24 mars 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 24 mars 2023

Ancrage légal d'un plan fédéral de lutte contre la pauvreté

Sur proposition de la ministre en charge de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à entériner l'adoption d'un plan fédéral quinquennal de lutte contre la pauvreté.

Le projet, qui s'inscrit dans le droit fil de l'ambition du gouvernement d'ancrer la politique de lutte contre la pauvreté dans une loi, prévoit l'adoption obligatoire par le gouvernement d'un plan fédéral de lutte contre la pauvreté au cours de la première année de chaque législature.

Lors de l'élaboration du plan, il s'agira d'organiser des concertations avec les services de lutte contre la pauvreté. Le plan doit être le résultat d'une élaboration conjointe avec l'ensemble des ministres et secrétaires d'État pour identifier les mesures à prendre dans le champ de leurs compétences. Chaque mesure est assortie d'un objectif chiffré et d'une estimation budgétaire.

Le plan sera également présenté à la conférence interministérielle afin d'identifier des synergies avec les entités fédérées.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 24 mars 2023

Renouvellement de la composition du Conseil fédéral du développement durable

Sur proposition de la ministre du Développement durable Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au renouvellement de la composition du Conseil fédéral du développement durable.

Le mandat de M. François-Xavier de Donnea en tant que président du Conseil fédéral du développement durable est prolongé jusqu'au 30 juin 2023 inclus.

En outre, sont nommés comme vice-présidents du Conseil fédéral du développement durable : Mme Vanessa Biebel, M. Arnaud Collignon et M. Bart Vannetelbosch.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Maurane Colson
Porte-parole NL
0476346864
maurane.colson@khattabi.fed.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à [Conseil des ministres du 24 mars 2023](#)

Fonction publique : jours de pont pour 2023

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé une circulaire relative à l'octroi de jours de dispense de service pour 2023 au personnel des services de la fonction publique administrative fédérale.

Une dispense de service est accordée aux membres du personnel les :

- vendredi 19 mai 2023 (le vendredi suivant l'Ascension)
- lundi 14 août 2023 (le lundi précédant l'Assomption)
- vendredi 3 novembre 2023 (le vendredi suivant le Jour des morts)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 24 mars 2023

Régime de soutien en faveur du transport ferroviaire de marchandises par wagons isolés

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi instaurant un régime de soutien en faveur des entreprises ferroviaires transportant des marchandises par wagons isolés.

Cette aide doit encourager ces entreprises ferroviaires à recourir à l'installation de triage automatique d'Anvers-Nord pour leurs opérations de triage, en prévoyant le remboursement d'une partie des frais exposés pour l'utilisation de ce terrain.

Le trafic diffus joue un rôle de premier plan dans l'économie belge. Il mérite un soutien spécifique, eu égard à ses coûts fixes additionnels notamment pour le personnel et l'infrastructure. Ce soutien contribuera dès lors à l'objectif du Gouvernement de doubler le volume de marchandises transportées par train, avec des effets positifs évidents tant sur l'environnement, la mobilité, le développement durable et la sécurité routière que sur l'économie.

Le régime de soutien s'inscrit dans le cadre du Plan Marchandises approuvé en Conseil des ministres du 30 septembre 2022 et concrétise le transfert modal de la route vers le rail.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État afin d'être ensuite soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à [Conseil des ministres du 24 mars 2023](#)

Marchés publics pour la Défense

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux propositions de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder.

Il s'agit des dossiers suivants :

- la conclusion d'un partenariat avec le Royaume-Uni relatif à la mise en œuvre et au soutien de la capacité MQ-9B SKYGUARDIAN
- l'augmentation du nombre d'heures de vol des appareils de la Belgique au programme *Multinational Multi Role Tanker Transport Fleet*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à [Conseil des ministres du 24 mars 2023](#)

Nomination de membres de la Commission interdépartementale pour le développement durable

Sur proposition de la ministre du Développement durable Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de certains membres de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD).

La CIDD est composée d'un représentant de chaque service public fédéral, de chaque service public fédéral de programmation et du ministère de la Défense, ainsi que de représentants des gouvernements des communautés et des régions. Les membres de la Commission et leurs suppléants sont nommés pour un mandat de cinq ans par arrêté délibéré en Conseil des ministres.

Les membres suivants sont nommés :

- Bert Lelièvre comme représentant du gouvernement flamand et Nancy Matthys comme suppléante
- Emilie Van de Weyer comme représentante du gouvernement de la Communauté germanophone et Achim Aretz comme suppléant
- Natacha Zuinen comme représentante du gouvernement de la Région wallonne et Valentine Van Gameren comme suppléante
- Pierre Moureaux comme représentant du gouvernement de la Communauté française et Elie Diament comme suppléant
- Denil Nedev comme suppléant du SPF Stratégie et Appui qui terminera le mandat de Bernard Willocq
- Anke Renard comme représentante du SPF Affaires étrangères et comme suppléante Katrijn Coppens qui termineront les mandats de Koen Verheyen et Filip Zivkovic
- Sophie Delvaux comme suppléante du SPF Intérieur qui terminera le mandat de Chloé Bourdon
- Viviane De Cocq comme suppléante du SPF Finances qui terminera le mandat de Bregje Van Nimwege
- Fransisco Vincent comme représentant du SPF Justice et Vicky Van Der Linden comme suppléante qui termineront les mandats de Cindy Renard et Charlotte Leclere
- Marie Collard comme suppléante du SPF Économie qui terminera le mandat de Tatiana Lambin
- Hannes De Reu comme représentant du ministère de la Défense qui terminera le mandat de Olivier De Weerdt

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du
Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Maurane Colson
Porte-parole NL
0476346864
maurane.colson@khattabi.fed.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à CP non publiés

Marché public pour le Centre de crise national

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour le développement d'une campagne d'information et la réalisation d'études pour le Centre de crise national.

Le Centre de crise national a mené en 2016-2020 une campagne d'information nationale afin d'améliorer la connaissance des risques en Belgique et des bons réflexes face aux situations d'urgence. Voici quelques exemples de cette campagne : le lancement de monplandurgence.be, le développement de programmes de cours pour les écoles primaires (BE-Ready) et les campagnes nationales sur le risque nucléaire ou le risque Seveso.

Durant la période 2023-2026, le Centre de crise national souhaite à nouveau lancer une campagne de grande ampleur abordant tous les aspects de la résilience et de l'autonomie en ce qui concerne les risques et les situations d'urgence. C'est dans ce contexte qu'un nouveau contrat-cadre de quatre ans est lancé ; il se compose de deux lots : d'une part, le développement d'une campagne pluriannuelle destinée à accroître l'autonomie de la Belgique et, d'autre part, la réalisation d'études visant à affiner et améliorer la stratégie de communication des risques.

La procédure choisie pour passer ce marché est la procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 24 mars 2023

Affaires étrangères : planification des missions de gestion civile des crises

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la planification indicative des missions de gestion civile des crises pour 2023. Le Conseil des ministres a également approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la couverture budgétaire de la participation à ces missions.

Les missions de gestion civile sont la traduction concrète de la volonté politique belge de participer avec des moyens civils aux efforts internationaux de prévention et de résolution des crises et conflits, de stabilisation et de reconstruction post-conflit dans les zones en crise.

Lors de l'élaboration de la planification, les régions limitrophes de l'UE ont été jugées prioritaires (Balkans, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique, avec une attention particulière pour l'Afrique centrale et le Sahel). L'impact potentiel sur la sécurité du territoire belge joue également un rôle important dans cet engagement.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs
Porte-parole (FR)
+32 475 81 91 28
joan.condijs@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 24 mars 2023

Présidence belge de l'UE : transfert de crédits vers le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert de crédits issus de la provision interdépartementale pour couvrir les dépenses exposées dans le cadre de la présidence belge de l'UE vers le SPF Finances.

En 2022, une provision interdépartementale a été constituée au sein du SPF BOSA pour couvrir les dépenses de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2024. Pour couvrir les dépenses en 2023, le SPF Finances demande un premier transfert de cette provision vers ses crédits.

Le transfert concerne un montant de 1.941.000 euros pour le personnel, les frais de fonctionnement et les événements.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à [Conseil des ministres du 24 mars 2023](#)

Exigences en matière d'accessibilité pour les services de transport

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi prévoyant la transposition partielle de la directive européenne 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, en ce qui concerne les services de transport.

Cette directive, également appelée « *European Accessibility Act* », vise à améliorer l'accès des personnes en situation de handicap aux produits et services. L'harmonisation de la réglementation existante dans les différents secteurs permettra aux personnes en situation de handicap d'utiliser des produits et services plus accessibles. Quant aux entreprises, elles pourront plus facilement faire commerce de manière transfrontalière grâce à ces règles communes.

En ce qui concerne spécifiquement le transport, la transposition de la directive porte donc sur la partie transport de passagers (par avion, bus, train ou par voie navigable). Plus spécifiquement, les transporteurs actifs dans ces secteurs doivent rendre leurs sites Internet, leurs appareils mobiles, leurs services de billetterie électronique, leurs écrans d'information interactifs et leurs terminaux en libre-service interactifs accessibles aux personnes en situation de handicap, et en informer les voyageurs et passagers de manière appropriée.

Dans le sillage de la transposition, il sera en outre nécessaire d'assurer un contrôle de la mise en œuvre de ces dispositions. Un mécanisme de contrôle et de sanction sera prévu à cette fin.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 24 mars 2023

Cadre réglementaire pour les aidants qualifiés

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à apporter une réponse à l'insécurité juridique existante pour les aidants dits « qualifiés ».

Ces personnes qui, dans le cadre de leur profession ou d'une activité bénévole, exercée en-dehors d'une institution de soins, s'occupent de personnes qui doivent, dans le cadre de la vie quotidienne, recevoir certains soins infirmiers risquent pour l'instant des poursuites pour exercice illégal de l'art infirmier.

À l'instar de ce qui a été fait pour les aidants proches, ce projet prévoit des mesures en insérant un nouvel alinéa propre aux aidants qualifiés dans la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé.

On pense ici notamment à des personnes accueillies dans les crèches, les écoles, le secteur de l'aide aux personnes en situation de handicap, les services d'aide aux familles, les mouvements de jeunesse. Le projet prévoit également l'adaptation du contenu de la dérogation pour les aidants proches à des fins d'harmonisation.

Avant-projet de loi modifiant l'article 124, 1°, de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015, en vue d'y adapter la législation relative à l'exercice de prestations techniques infirmières par un aidant proche ou par un aidant qualifié

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 24 mars 2023

Appui belge à la formation de la Garde nationale béninoise

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant l'envoi d'un détachement d'instructeurs au Bénin en vue de la formation des unités de la Garde nationale dans la lutte contre le terrorisme.

Depuis 2021, le nord de la République du Bénin est régulièrement le théâtre d'actes terroristes conduits par des groupes radicalisés en provenance du Sahel. Pour faire face à cette menace grandissante, le gouvernement béninois a décidé de créer une Garde nationale, regroupant des unités spécialisées dans la lutte contre le terroriste.

Le chef d'État-major des forces armées béninoises a demandé le soutien de la Défense pour former les unités de la Garde nationale. La Défense a répondu à cette demande et va déployer un détachement d'instructeurs pour aider à encadrer la formation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 24 mars 2023

Modification de la loi relative à l'exercice des professions de soins de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi insérant deux nouveaux titres dans la loi relative à l'exercice des professions de soins de santé. Par ailleurs, le Conseil des ministres a pris acte d'un projet d'arrêté royal fixant les prestations techniques de l'art infirmier et les conditions d'exercice de l'assistant en soins infirmiers.

L'avant-projet de loi s'inscrit dans le cadre des travaux de la taskforce « Soins & santé » instituée en marge de l'accord de gouvernement fédéral du 30 septembre 2020. La taskforce avait pour mission de passer en revue les différentes formations en art infirmier proposées en Belgique et de réfléchir à différents profils infirmiers, afin de pouvoir formuler des propositions concrètes pour développer un modèle de fonctions qui puisse répondre aux défis de l'avenir en matière de soins infirmiers.

Conformément aux recommandations de la taskforce, l'avant-projet de loi crée un nouveau titre d'assistant en soins infirmiers dans l'article 45 de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé et un titre d'infirmier chercheur clinicien dans cette même loi. Les autres modifications envisagées dans cette loi portent sur l'adaptation de l'intitulé d'infirmier dans les articles 45 et 46/1 afin d'y référer clairement au titre d'infirmier responsable de soins généraux (issu de la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles).

Ces modifications ont pour but de permettre, d'une part, que les actes de soins soient confiés aux prestataires de soins de santé qui peuvent les exercer de la manière la plus efficace et la plus qualitative possible et, d'autre part, d'augmenter l'attractivité de la profession d'infirmier et de veiller à ce que les personnes venant d'autres branches puissent faire aisément le pas vers une profession dans l'art infirmier. Enfin, cela répond également aux préoccupations de la Commission européenne concernant la formation en art infirmier HBO5.

En outre, le Conseil des ministres prend acte de l'arrêté royal fixant les dispositions techniques en matière de soins infirmiers et les conditions d'exercice de la profession d'infirmier de base. Il charge le ministre de la Santé de finaliser cet arrêté dans les prochaines semaines.

L'avant-projet de loi est soumis à la signature du Chef d'État en vue de son dépôt devant la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à CP non publiés

Possibilité de modifications successives de l'enregistrement du sexe

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi supprimant l'irrévocabilité de la procédure de modification de l'enregistrement du sexe.

Il résulte de cette suppression que toute deuxième procédure ou procédure subséquente de modification de l'enregistrement du sexe pourra se dérouler selon la procédure ordinaire, devant l'officier de l'état civil.

De même, la limitation à un seul changement de prénom pour des raisons de transidentité est levée. Dans ce cadre, la condition de choisir un prénom qui soit en adéquation avec l'identité de genre vécue intimement est supprimée. Il est également précisé que les deux procédures (changement de prénom et réassignation sexuelle) sont totalement indépendantes l'une de l'autre.

Le projet de loi vise à répondre partiellement à l'arrêt de la Cour constitutionnelle sur la loi sur les personnes transgenres. La possibilité de reconnaissance des personnes non binaires dans l'acte de naissance sera introduite lors d'une deuxième phase .

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

<https://gilkinet.belgium.be>

info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos

Porte-parole (FR)

+32 478 34 23 77

pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx

Porte-parole (NL)

+32 499 59 17 74

litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

Sarah Schlitz, secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 -8e étage

1000 Bruxelles

Belgique

info@schlitz.fed.be

Oliviero Aseglio

Porte-parole

+32 473 22 40 99

oliviero.aseglio@schlitz.fed.be

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à [Conseil des ministres du 24 mars 2023](#)

Prime pouvoir d'achat pour les travailleurs salariés d'entreprises ayant obtenu de bons résultats – Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi et deux projets d'arrêté royal concernant l'octroi d'une prime pouvoir d'achat aux travailleurs salariés d'entreprises ayant enregistré de bons résultats pendant la crise.

Les entreprises ayant enregistré des bénéfices élevés ou exceptionnels ont la possibilité d'octroyer à leurs travailleurs salariés une prime unique de maximum 500 euros. En cas de bénéfices exceptionnellement élevés, la prime peut atteindre jusqu'à 750 euros.

Le prime pouvoir d'achat ne pourra être octroyée que jusqu'au 31 décembre 2023 inclus et sera valable jusqu'au 31 décembre 2024 inclus. La prime est soumise à une cotisation patronale spéciale de 16,5 %. Aucune cotisation personnelle n'est due par les travailleurs.

En matière fiscale, il est prévu que la prime pouvoir d'achat soit exemptée d'impôt. La prime pouvoir d'achat ainsi que la cotisation spéciale due sur celle-ci constituent des frais professionnels.

Les projets sont d'arrêté royal soumis à la signature du Roi.

L'avant-projet de loi est soumis à la signature du Roi, en vue d'être présenté à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi portant des mesures en matière de négociation salariale pour la période 2023-2024

Projet d'arrêté royal concernant la prime pouvoir d'achat

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 octobre 2010 fixant les conditions d'agrément et la procédure d'agrément pour les éditeurs des titres-repas, écochèques et chèques consommations sous forme électronique, exécutant les articles 183 à 185 de la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be